





// COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 14 mars 2022

Signature du « Pacte éolien en mer » entre l'Etat et la filière : des engagements inédits pour réussir la transition énergétique tout en assurant la sécurité énergétique et le développement des capacités industrielles de la France

Afin d'accélérer le développement de l'éolien en mer tout en maximisant ses retombées positives en termes de création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire, l'Etat et la filière s'engagent mutuellement à travers la signature, ce jour, d'un « Pacte pour l'éolien en mer », qui détermine une trajectoire de développement à moyen et long termes. Cette démarche concrétise la combinaison d'une politique industrielle et d'une politique de transition énergétique pour réussir la transformation du modèle économique de notre pays en faveur des énergies renouvelables.

Dans le prolongement des annonces du Président de la République le 10 février dernier qui visent à mettre en service une cinquantaine de parcs éoliens en mer au large des côtes françaises pour une capacité installée de 40 GW d'ici 2050, l'Etat, représenté par Barbara POMPILI, Ministre de la Transition Ecologique, Annick GIRARDIN, Ministre de la Mer et Agnès PANNIER-RUNACHER, Ministre déléguée auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance chargée de l'industrie, et la filière de l'éolien en mer, représentée par Jean-Louis BAL, Président du Syndicat des énergies renouvelables (SER), Anne-Catherine DE TOURTIER, Présidente de France Energie Eolienne (FEE), et Sylvie JEHANNO, Présidente du Comité Stratégique de Filière (CSF) des Nouveaux Systèmes Energétiques se sont engagés ce jour sur une série d'actions concrètes afin d'accélérer la dynamique enclenchée.

A travers ce « Pacte éolien en mer », l'Etat s'engage à :

- 1. Viser un volume minimal d'attribution d'appels d'offres de 2 GW/an pour l'éolien en mer dès 2025 ;
- 2. Dans cette dynamique, fixer l'objectif de **20 GW attribués en 2030** pour atteindre une capacité de **18 GW en service** en **2035** et de **40 GW en 2050** ;
- 3. Pour l'élaboration de la PPE, réaliser des travaux de **planification** pour permettre l'atteinte de ces objectifs.

Cette confirmation de l'engagement de l'Etat pour un développement ambitieux de l'éolien en mer conduit la filière à prendre les engagements suivants :

- 1. Viser un quadruplement du nombre d'emplois de la filière pour occuper, d'ici 2035, au moins 20 000 emplois (directs et indirects) sur le territoire ;
- 2. Engager plus de **40 milliards d'euros d'investissements** pour la réalisation des projets, au cours des 15 prochaines années.
- 3. D'ici à 2035, atteindre un **contenu local à hauteur de 50** % de l'ensemble des coûts du projet, au moment de sa mise en service, pour chacun des projets éoliens en mer ;
- 4. Mettre en œuvre des **projets exemplaires en matière d'intégration à l'environnement**, humain comme naturel, dans lesquels ils s'insèrent.

Ces engagements forts et chiffrés témoignent de la réalité énergétique et industrielle majeure que représente l'éolien en mer en France. Afin d'enclencher les investissements indiqués et générer les emplois visés sur l'ensemble de la chaine de

valeur, il est impératif de pouvoir s'appuyer sur une trajectoire ambitieuse d'attribution de nouveaux appels d'offres, alors que la filière s'ancre solidement en France, avec plus d'un tiers des capacités européennes de production d'éoliennes en mer sur le territoire national. Fin 2020, plus de 5 000 emplois avaient déjà été créés dans l'éolien en mer (Observatoire des énergies de la mer 2021) et 4 implantations industrielles de premier plan sont présentes sur le territoire, à Montoir de Bretagne, Saint-Nazaire, Cherbourg et Le Havre. La prochaine période de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) 2024-2028 sera donc essentielle pour créer cet effet d'entrainement afin d'attribuer les 11 GW supplémentaires permettant, aux côtés des projets déjà planifiés, d'atteindre l'objectif de mise en service fixé à 2035. Cette accélération des ambitions de l'Etat sur l'éolien en mer devra aussi s'accompagner du renforcement de ses moyens humains et de pilotage sur l'ensemble des phases des projets.

La filière se félicite des nouveaux engagements de l'Etat qui démontrent la maturité et l'importance stratégique de l'éolien en mer dans notre pays, au moment où la France doit atteindre ce triple objectif : accéder à la neutralité carbone de manière exemplaire, renforcer notre indépendance énergétique tout en relocalisant notre industrie.

Contacts presse:

Syndicat des énergies renouvelables Gilles CORMAN gilles.corman@enr.fr 01 48 78 05 60 // 06 73 88 71 18

France Energie Eolienne
Mattias Vandenbulcke
01 42 60 07 41

Créée en 1996, France Energie français. Les 330 membres de FE territoire français et en exploitent

Mattias Vandenbulcke 01 42 60 07 41 mattias.vandenbulcke@fee.asso.fr

Agence Hopscotch Sarah El Adak 01 41 34 22 88 seladak@hopscotch.fr

Comité Stratégique de Filière Pauline Lazard Pauline.lazard@systemesenergetiques.org Créé en 2010, le Comité Stratégique de Filière des Nouveaux Systèmes Energétiques, qui appartient au Conseil National de l'Industrie présidé par le Premier ministre, fédère les parties prenantes étatiques, industrielles et syndicales autour d'une feuille de route commune. La définition de ces projets structurants et la réalisation des travaux réunit plus de 1200 contributeurs sur l'ensemble de la chaîne de valeur, avec pour objectif de faire de la transition

énergétique une opportunité de réindustrialiser la France.

Les travaux de notre CSF Nouveaux Systèmes Energétiques couvrent les secteurs des énergies renouvelables, du stockage, de l'efficacité énergétique et des réseaux énergétiques. Le passage à l'échelle des technologies de décarbonation est au centre de notre démarche ; l'Europe, les PME-ETI, la recherche, l'international et les compétences sont également des sujets sur lesquels nous sommes fortement mobilisés.

Créée en 1996, France Energie Eolienne est le porte-parole des professionnels éoliens français. Les 330 membres de FEE ont construit plus de 90 % des turbines installées sur le territoire français et en exploitent plus de 85 %.

Le Syndicat des énergies renouvelables (SER) regroupe 450 adhérents, représentant un

secteur générant plus de 150 000 emplois. Elle est l'organisation professionnelle qui rassemble

les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : bois-énergie, biocarburants,

éolien, énergies marines, gaz renouvelables, géothermie et pompes à chaleur,

hydroélectricité, solaire et valorisation énergétique des déchets. Le SER a pour mission de défendre les droits et les intérêts de ses membres et de resserrer les liens qui les unissent, notamment pour développer la filière industrielle des énergies renouvelables en France et

promouvoir la création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire national.

FEE consolide les problématiques et expériences vécues au quotidien par ses différents membres et s'appuie sur leurs expertises pour formuler des prises de position claires et précises au nom de la filière. Elle sert d'interlocuteur des pouvoirs publics, des élus, de la presse et de la société civile et répond à leurs demandes et sollicitations.

FEE informe également les professionnels sur l'évolution des politiques publiques liées à l'éolien. Enfin, FEE fédère ses membres et les met en relations entre eux.